



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 1er février 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2022.BVD.1878
Classification : Non classifié

Koppigen, Bern-Zürichstrasse 14, école d'horticulture d'Oeschberg, nouvelles serres, remplacement des chauffages, adaptations spécifiques à l'exploitation et travaux d'aménagement extérieurs, crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation

1. Objet

L'école d'horticulture d'Oeschberg à Koppigen est le principal centre de formation de la branche « verte » en Suisse. L'institution et son parc historique jouissent d'une grande notoriété régionale et nationale. Elle est néanmoins un peu vétuste. Plusieurs bâtiments et installations ont atteint la fin de leur cycle de vie et doivent être rénovés.

Le crédit demandé d'un montant de 16 670 000 francs (coûts totaux de 17 800 000 francs, déduction faite des frais d'étude de projet déjà approuvés de 1 130 000 francs) permettra de financer les constructions de remplacement pour les serres et les vestiaires ainsi que des adaptations du système de production de chaleur et des installations extérieures. Les coûts de 300 000 francs relatifs à l'aménagement et à l'équipement d'exploitation des bâtiments et endossés par l'INC sont compris dans les coûts totaux et approuvés en même temps.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée usuelle d'utilisation (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en francs	Durée d'utilisation
Agriculture et sylviculture, bâtiments (gros œuvre 1)	3 900 000	60 ans
Agriculture et sylviculture, bâtiments (second œuvre)	13 440 000	20 ans
Autres équipements	300 000	10 ans

3. Investissements destinés à préserver la valeur ou à générer une plus-value

Total des investissements	Inv. générant une plus-value	Inv. préservant la valeur	Réserve en %
17 340 000	16 119 000	1 221 000	8 %
300 000	300 000	0	8 %

Précision sur le montant

L'AGC approuve également les dépenses d'environ 0,3 million de francs de la Direction de l'instruction publique et de la culture destinées à l'équipement d'exploitation et à l'aménagement selon l'affectation du budget et des prestations. Ces dépenses sont à la charge de l'INC.

Des coûts de 160 000 francs destinés aux locaux provisoires sont également approuvés. Ces dépenses grèveront le compte de résultats.

4. Rapport au plan cantonal d'investissement intégré (PII)

Dépenses d'investissement par année

(Tranches annuelles sans réserves. Éventuelles participations de tiers déjà déduites)

en millions de francs	Total	Années précé- dentes	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Années suivantes
Investissements nets actuels	17,34		0,10	0,65	2,415	9,175	3,80		
Inscrits au PII 2022	15,5		0,10	0,65	3,75	8,00			

Investissements de la DTT, sans la part à charge de l'INC et sans les parts imputées au CR.

Voir les explications au point 5.1 du rapport concernant les écarts entre les investissements nets actuels et le montant prévu dans le PII.

5. Incidence sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Agriculture et sylviculture, bâtiments (gros œuvre 1)	65 000
Agriculture et sylviculture, bâtiments (second œuvre)	672 000
Autres équipements	30 000

Au moment de leur démolition, les anciennes serres auront une valeur comptable résiduelle de 149 292 francs (septembre 2023), l'ancien atelier de menuiserie aura une valeur résiduelle de 35 328 francs (septembre 2023) et l'ancien entrepôt aura une valeur résiduelle de 42 079 francs (septembre 2024). Ces montants devront faire l'objet d'un amortissement extraordinaire le moment venu.